



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 15 du mois de juin à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 14 (2 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Stéphanie CISCARD, Isabelle VIRONDEAU, Nicolas TARDIF, Stéphane FARGE Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Emmanuelle DUPUY, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir Ch. CARON) Dominique DEVILLERS (pouvoir Stéphanie CISCARD), Alexandre TRONCHE

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 11 juin 2022

DELIBERATION N° 2022.37 Créations et suppressions de postes dans le cadre d'un avancement de grade

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Faisant suite à l'établissement du tableau des agents promouvables, il propose :

la **création** des postes qui suivent :

FILIERE ANIMATION :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (105 h 26) à compter du 1^{er} juillet 2022

FILIERE TECHNIQUE :

- 2 postes d'agents de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022

la **suppression** des postes qui suivent :

FILIERE ANIMATION :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (105 h 26) à compter du 1^{er} juillet 2022

FILIERE TECHNIQUE :

- 2 postes d'agents de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022

Le conseil municipal, après délibération valide à l'unanimité la création et suppression des postes pré-cités.

Les crédits votés au budget de l'année sont suffisants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0